



Séance du 03/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 408

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160887

Direction en charge : Sports

Objet : Convention relative au fonctionnement de la section sportive scolaire « Activités Physiques de Pleine Nature » du collège Marc Seguin à Saint-Etienne- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 408

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160887

Direction en charge : Sports

Objet : Convention relative au fonctionnement de la section sportive scolaire « Activités Physiques de Pleine Nature » du collège Marc Seguin à Saint-Etienne- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le collège Marc Seguin situé boulevard Antonio Vivaldi à Saint-Etienne, souhaitant développer sa section sportive scolaire « Activités Physiques de Pleine Nature », sollicite la ville de Saint-Etienne pour l'activité cyclisme. Il a été convenu d'établir une convention afin de préciser les modalités d'intervention. Une première convention pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016 a été signée après délibération n° 566 du 7 décembre 2015.

Cette convention s'inscrit dans le prolongement du cahier des charges des sections sportives et du règlement intérieur de l'établissement scolaire qui définit les droits et devoirs de chacun des membres de la communauté éducative.

□ **Motivation et Opportunité :**

Au vu du bilan positif de ce premier semestre, le collège Marc Seguin et la Ville de Saint-Etienne souhaitent renouveler le partenariat pour l'année scolaire 2016-2017 dans le cadre du projet « Activités Physiques de Pleine Nature » où l'activité cycliste est prévue.

□ **Contenu :**

L'Education Nationale assure l'enseignement défini par les circulaires ministérielles et les horaires réglementaires. Un professeur d'éducation physique et sportive, responsable de la section sportive et désigné par le chef d'établissement, est chargé de la coordination, du suivi pédagogique et de l'entraînement. La ville de Saint-Etienne met à disposition un intervenant diplômé d'Etat en cyclisme pour animer deux périodes d'enseignement en cyclisme et une sortie itinérante de deux jours au mois de juin 2017 en co-intervention avec un enseignant d'EPS selon les dispositions financières de l'article 8 de la convention. Cette mise à disposition comprend également le prêt, le suivi et l'entretien des vélos.

La présente convention est établie pour la saison sportive 2016-2017.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette de 782€

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						collège : 782€
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention avec le collège Marc Seguin,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir dont un exemplaire devra rester joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire exercice 2016 : chapitre 70, article 70631
Résultat du vote : 55 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Brigitte MASSON